

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan  
7 novembre 2024

Province de Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Gallichan

**Séance ordinaire** du conseil municipal de Gallichan, tenue le 7 novembre 2024 à 19 h 00, au bureau municipal de Gallichan et à laquelle assistaient le maire M. Serge Marquis ainsi que les conseiller(ères) suivants :

	M. Richard Vallières	Conseiller	Siège no 1
Absent	M. Daniel Bélanger	Conseiller	Siège no 2
	Mme Nathalie Shink	Conseillère	Siège no 3
	M. Jacklin Chabot	Conseiller	Siège no 4
	M. Fernand Nadeau	Conseiller	Siège no 5
	Poste vacant	Conseiller	Siège no 6

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Serge Marquis, maire et Mme Maude Touzin, directrice générale adjointe/greffière.

## **2- MOT DE BIENVENUE**

Le maire souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil.

## **3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Présence
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2024
5. Dépenses d'octobre 2024
6. 1re période de questions
7. Affaires en découlant :
  - 7.1 Suivi diminution du nombre d'élus - Élection 2025
  - 7.2 Dates d'élection et endroit
  - 7.3 Abri marches de l'église
  - 7.4 Panneau vide à l'entrée du village
  - 7.5 Événement du 2 décembre 2024 – Remise trousse + pièce de théâtre
8. Résolution adjudication emprunt – Nouveaux taux
9. Résolution de concordance relative à un emprunt
10. Résolution appui au projet de Coopérative de solidarité VILLAGES
11. Résolution TECQ 2019-2023
12. Résolution PRIMEAU – Eaux usées 2025
13. Résolution hausse de salaire + frais portable – Inspecteur municipal
14. Résolution Entente services aux sinistrés - Société canadienne de la Croix-Rouge
15. Adoption du renouvellement d'adhésion FQM 2025
16. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
17. Avis public – Concernant la 1re année d'application du rôle triennal
18. Publipostage – Brunch et Noël des enfants + pièce de théâtre
19. Reddition de compte – PFM (Programme de soutien aux politiques familiales municipales)
20. Rapport des comités :
  - 20.1 Travaux sur la patinoire
  - 20.2 Travaux du drain à l'église
  - 20.3 Journal local Le Gallichan
21. Sujets divers :
  - 21.1 Ajout de panneaux "Stationnement interdit" sur le pont au printemps 2025 - MTQ
22. Dates des prochaines rencontres :
  - 22.1 Séance de travail
  - 22.2 Séance ordinaire

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan  
7 novembre 2024

- 23. Période de questions
- 24. Fermeture de la séance

**R24-11-167** IL EST PROPOSÉ par M. Jacklin Chabot, APPUYÉ par Mme Nathalie Shink et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents ;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉE

**R24-11-168** 4- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2024**

IL EST PROPOSÉ par Mme Nathalie Shink, APPUYÉ par M. Fernand Nadeau et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2024 soit accepté tel que présenté au conseil;

ADOPTÉE

**R24-11-169** 5- **DÉPENSES D'OCTOBRE 2024**

IL EST PROPOSÉ par Mme Nathalie Shink, APPUYÉ par M. Richard Vallières et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

QUE le conseil municipal de Gallichan autorise les dépenses énumérées;

ADOPTÉE

**BORDEREAU DE DÉPENSES MUNICIPALES**  
**Session du 7 novembre 2024**

<b>MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN</b>		
<b>Dépenses des salaires du mois</b>		
Paie des employés	Période se terminant 05-10-2024	2 341.47 \$
Paie des employés	Période se terminant 12-10-2024	2 787.20 \$
Paie des employés	Période se terminant 19-10-2024	2 503.73 \$
Paie des employés	Période se terminant 26-10-2024	2 298.21 \$
Paie des élus	Période se terminant 31-10-2024	1 932.43 \$
Revenu Québec	DAS de Septembre	3 383.43 \$
Revenu Canada	DAS de Septembre	1 289.29 \$
<b>Total des salaires du mois</b>		<b>16 535.76</b>
<b>Paiements préautorisés payés au cours du mois</b>		
Hydro Québec	Centre Comm. 30	447.67 \$
	Éclairage Public 30	180.95 \$
	Bureau Municipal 60	283.16 \$
	Parc/Patinoire 30	57.90 \$
	Point d'eau 60	49.30 \$
	Café/Quai 60	538.36 \$
	Centre Comm. 60	194.96 \$
	Aqueduc 60	802.91 \$
<b>Total des paiements préautorisés</b>		<b>2 555.21</b>

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan  
7 novembre 2024

<b>À payer par chèque</b>		
Béton MS	Dalle béton pour patinoire	49 052.93 \$
Construction N Légaré	Excavation église	81 201.09 \$
Cédric Bélanger-Gagné	Projet centre communautaire	9 719.44 \$
	Rechargement des rangs	13 700.59 \$
MRC d'Abitibi-Ouest	Quote-parts (versement 4 de 4)	10 623.64 \$
AtkinsRéalisis	Plan et devis Aqueduc	2 299.50 \$
Jean-François Cossette	Nivelage été (versement 6 de 6)	8 107.67 \$
Roberge	Piles AA pour vérificateur chlore	9.19 \$
	Boîte fluorescent pour bureau	220.24 \$
	Produits entretien pour caserne	61.47 \$
Les Ent. Combinées	Location lignes SIP Octobre	103.48 \$
Techni-Lab	Analyses eau Septembre	400.11 \$
Télébec	Système alarme EC 10-10	121.58 \$
Station du coin	Essence sans-plomb 19-09	118.52 \$
	Essence sans-plomb 30-09	108.40 \$
	Intérêts au 31 oct. 2024	4.54 \$
	Essence sans-plomb 15-10	110.40 \$
	Essence sans-plomb 31-10	117.65 \$
Norfil	Achat pap. Toil./essuis-tout/ kleenex	269.51 \$
Quincaillerie Palmarolle	Meule métal et ruban signalisation	35.01 \$
	Verrou, plaque murale, boulons	114.09 \$
	Intérêts septembre	12.82 \$
	Intérêts octobre	1.00 \$
Buro Concept	Cartable 4 po, stylos, pochettes	83.14 \$
	Boîtes, pochettes, stylos, cartable	83.45 \$
Microage	Sauvegarde nuage sécurisé	20.85 \$
	Vérification ScreenConnect	59.78 \$
	Reprise sauvegarde disque dur	59.78 \$
Xerox	Contrat Oct-Déc (n:1473 c:1282)	615.84 \$
Les Ent. J.L.R.	Contrat Octobre 2024	2 878.97 \$
Signazip	Adapteur pour poteau	69.85 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	Préparation audit PRABAM	2 673.31 \$
Ville de Macamic	Entente service Septembre	1 765.71 \$
Ent. Élect. Roland Richard	Branchement lumières urgences	732.07 \$
Revenu Québec	TPS Juillet à Septembre	50.77 \$
Croix Rouge Canadienne	Cotisation Juillet 2024 à Juin 2025	225.00 \$
Lucie Gravel	Frais de déplacement Octobre	63.60 \$
Fiducie Desjardins	REER Collectif Juillet	26.90 \$
	REER Collectif Août	28.46 \$
	REER Collectif Septembre	18.42 \$
Petite caisse	Plan pour Projet Pièce de théâtre	14.26 \$
	Lettre recommandée	14.48 \$
	Aide à la production du journal local	25.00 \$
<b>Total à payer par chèque</b>		<b>186 022.51 \$</b>

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan  
7 novembre 2024

<b>À payer par virement Interac</b>		
VISA Desjardins	Gants PVC pour Aqueduc	92.59 \$
	Grignotines Portes-ouverte caserne	85.15 \$
	Table à langer pour salle commun.	258.68 \$
	Pochettes plastification	25.27 \$
	Formation Échantillonnage Aqueduc	689.85 \$
	Publipostage Halloween (Loisirs)	37.60 \$
	Lampadaires de secours	54.26 \$
	Poudre de réactif de chlore	66.11 \$
	Frais Amazon Prime Octobre	11.49 \$
	Formation Entretien Patinoire	40.24 \$
	Permis vente d'alcool	59.50 \$
Commission des Loisirs	Dépouillement Arbre de Noël	1 750.00 \$
<b>Total à payer par virement Interac</b>		<b>3 170.74 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>208 284.22 \$</b>

## 6- 1<sup>re</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

- Facture Hydro-Québec pour Café des Rumeurs/Quai
- Lumières défectueuses dans le parc de la marina
- Lampadaire abîmé lors des travaux à l'église
- Bandes de la patinoire

## 7- AFFAIRES EN DÉCOULANT

### 7.1 Suivi diminution du nombre d'élus - Élection 2025

Information – Après consultation du conseil municipal et commentaires des citoyens, il n'y aura pas diminution du nombre d'élus à l'élection de 2025.

### 7.2 Dates d'élection et endroit

Information – Le vote par anticipation aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024 de midi à 20h00 et le scrutin le dimanche 8 décembre 2024 de 10h00 à 20h00, le tout au bureau municipal, situé au 168 chemin de Gallichan à Gallichan.

### 7.3 Abri marches de l'église

Information – La municipalité n'achètera pas un nouvel abri pour les marches de l'église. Cependant, l'employé municipal sera chargé de bien dégager et sabler pour assurer la sécurité de tous.

### 7.4 Panneau vide à l'entrée du village

Information – Suite aux commentaires des citoyens et consultation du conseil municipal, ledit panneau sera relocalisé au centre communautaire et chacun des comités/organismes pourra gérer sa propre publicité lors d'un événement ou un message à passer.

### 7.5 Événement du 2 décembre 2024 – Remise trousse + pièce de théâtre

Information – Service de bar et grignotines dès 18h30 + la remise des trousseaux aux nouveaux arrivants des deux dernières années, et la pièce « Un coin jeté dans l'Nord » à 19h30, pour les 12 ans et plus.

R24-11-170

8- **RÉSOLUTION ADJUDICATION EMPRUNT – NOUVEAUX TAUX**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	7 novembre 2024	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 novembre 2024
Montant :	465 400 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Gallichan a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 novembre 2024, au montant de 465 400 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

85 800 \$	3,70000 %	2025
89 400 \$	3,65000 %	2026
92 900 \$	3,70000 %	2027
96 700 \$	3,80000 %	2028
100 600 \$	3,85000 %	2029

Prix : 98,98900      Coût réel : 4,12916 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST

85 800 \$	4,22000 %	2025
89 400 \$	4,22000 %	2026
92 900 \$	4,22000 %	2027
96 700 \$	4,22000 %	2028
100 600 \$	4,22000 %	2029

Prix : 100,00000      Coût réel : 4,22000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par M. Jacklin Chabot, APPUYÉ par M. Richard Vallières et résolu unanimement;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Gallichan accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 novembre 2024 au montant de 465 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 241. Ces billets sont émis au prix de 98,98900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

R24-11-171

9- **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVE À UN EMPRUNT**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Gallichan souhaite emprunter par billets pour un montant total de 465 400 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
241	465 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

IL EST PROPOSÉ par M. Richard Vallières, APPUYE par M. Jacklin Chabot et résolu unanimement ;

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 novembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	85 800 \$	
2026.	89 400 \$	
2027.	92 900 \$	
2028.	96 700 \$	
2029.	100 600 \$	(à payer en 2029)
2029.	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE

R24-11-172

10- **RÉSOLUTION APPUI AU PROJET DE COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ VILLAGES**

ATTENDU QUE suite à la présentation du projet de *Coopérative de solidarité VILLAGES* et à la demande d'appui à la création de ce projet;

ATTENDU QUE la Coop VILLAGES pourrait offrir un partenariat bénéfique à la réalisation de plusieurs des projets de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan est intéressée à devenir membre de soutien de la Coop VILLAGES;

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan exprime son intérêt d'être candidate à un siège administratif à la coopérative;

SUR LA PROPOSITION de Mme Nathalie Shink, APPUYÉE par M. Jacklin Chabot, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal;

DE désigner M. Fernand Nadeau comme représentant de la municipalité au comité administratif provisoire de la Coop, afin de contribuer aux prochaines étapes de la mise en place de la coopérative et assurer un lien direct de suivi;

QUE le conseil municipal apprécie particulièrement l'approche de la Coop VILLAGES qui « fait référence au lieu habité regroupant des humains et de ressources utilisées et protégées par des décennies de travail et la volonté d'une coexistence humains-environnement harmonieuse» et apprécie « l'offre de services aux municipalités [qui] s'inscrit comme un soutien à la réalisation des actions du plan de développement de la municipalité ou des actions régulières pour lesquelles il y a pénurie de main-d'œuvre»;

QUE le conseil municipal appuie la réalisation dudit projet, porteur de prospérité sociale et économique pour nos milieux;

ADOPTÉE

R24-11-173

11- **RÉSOLUTION TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Vallières, APPUYÉ par Mme Nathalie Shink et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Gallichan s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;

ADOPTÉE

R24-11-174

12- **RÉSOLUTION PRIMEAU – EAUX USÉES 2025**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. Fernand Nadeau, APPUYÉ par M. Jacklin Chabot et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE la municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU;

ADOPTÉE

R24-11-175

13- **RÉSOLUTION HAUSSE DE SALAIRE + FRAIS PORTABLE – INSPECTEUR MUNICIPAL**

IL EST PROPOSÉ par M. Fernand Nadeau, APPUYÉ par M. Richard Vallières et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

QUE le conseil municipal de Gallichan accepte la demande de l'inspecteur municipal pour une hausse de salaire de 3% dès janvier 2025;

QUE le conseil municipal accepte de partager les frais d'un nouvel ordinateur portable demandé par l'inspecteur municipal, avec les quinze municipalités sous la même entente;

ADOPTÉE

R24-11-176

14- **RÉSOLUTION ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

ATTENDU QUE les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* et la *Loi sur les cités et villes* ;

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan  
7 novembre 2024

ATTENDU QUE les villes doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix- Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

ATTENDU la résolution numéro 24-11-176 adoptée lors de la séance du 7 novembre 2024 autorisant la signature d'une entente de 5 ans se terminant le 7 novembre 2029 ;

ATTENDU la volonté de la municipalité de Gallichan et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente ;

ATTENDU QUE la contribution de la municipalité de Gallichan sera de 225\$ par année pour une période de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Nathalie Shink, APPUYÉ par M. Jacklin Chabot et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'AUTORISER le maire, M. Serge Marquis, et la directrice générale intérimaire/trésorière, Mme Lucie Gravel, à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de 5 ans, à compter de la date du 24 juillet 2024, par les représentants de la municipalité de Gallichan ;

ADOPTÉE

R24-11-177

15- **ADOPTION DU RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION FQM 2025**

IL EST PROPOSÉ par Mme Nathalie Shink, APPUYÉ par M. Richard Vallières et résolu unanimement par les conseillers(ères) présents;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement d'adhésion de la FQM (Fédération québécoise des municipalités) pour l'année 2025 au montant de 1273.28\$

ADOPTÉE

R24-11-178

16- **VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Gallichan doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité de Gallichan de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal* ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. Jacklin Chabot, APPUYÉ par M. Richard Vallières et unanimement résolu :

QUE la directrice générale intérimaire/trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;

QU' une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi;

ADOPTÉE

17- **AVIS PUBLIC – CONCERNANT LA 1RE ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL (RÔLE D'ÉVALUATION)**

Information – C'est la première année de notre nouveau rôle triennal. Les évaluations des immeubles ont augmenté en moyenne de 40% (disponibles en janvier 2025). Cependant, le compte de taxes sera ajusté en conséquence de ce nouveau rôle.

Les citoyens peuvent demander une révision de leur évaluation si celle-ci semble être trop élevée, en comparant avec le prix du marché.

18- **PUBLIPOSTAGE – BRUNCH ET NOËL DES ENFANTS + PIÈCE DE THÉÂTRE**

Information – Des frais de 18.80\$ ont été partagés entre le comité des Loisirs et la municipalité de Gallichan pour ledit publipostage.

R24-11-179

19- **REDDITION DE COMPTE – PFM (PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES)**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales, qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement;

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan doit effectuer la reddition de comptes 2023-2024 requise dans le cadre du Programme;

SUR LA PROPOSITION de Mme Nathalie Shink, APPUYÉE par M. Fernand Nadeau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal;

D'AUTORISER Mme Maude Touzin, directrice générale adjointe/greffière, à signer au nom de la municipalité de Gallichan, le formulaire de reddition de comptes requis dans le cadre du Programme;

ADOPTÉE

**20- RAPPORT DES COMITÉS :**

**20.1 Travaux sur la patinoire :**

- Information – Les bandes de la patinoire seront installées le mercredi 13 novembre 2024, par Omni-Tech Sports.

**20.2 Travaux du drain à l'église :**

- Information – Les travaux sont terminés
- M. Nicolas Légaré et Cédric Bélanger Gagné ont fait du bon boulot
- Le terrassement sera fait plus tard au printemps, lorsque tout sera bien compacté
- M. le maire attend une soumission pour un paratonnerre

**20.3 Journal local Le Gallichan :**

- Information – L'édition de décembre sortira le 6 décembre 2024
- Il y aura pause en janvier 2025, due aux vacances du temps des fêtes

**21- SUJETS DIVERS :**

**21.1 Ajout de panneaux "Stationnement interdit" sur le pont**

Information – Le MTQ (ministère du Transport du Québec) installera lesdits panneaux au printemps 2025.

**22- DATES DES PROCHAINES RENCONTRES**

**22.1 Séance de travail**

Jeudi 28 novembre 2024 19 :00

**22.2 Séance ordinaire**

Jeudi 5 décembre 2024 19 :00

**23- 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Les tas de terre sont maintenant étendus
- Lumières sur le pont
- Nivelage du chemin Gingras, car très laid (l'entrepreneur sera avisé)

R24-11-180

**21- FERMETURE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 19 :45 et PROPOSÉE par M. Richard Vallières APPUYÉE par Mme Nathalie Shink et unanimement résolu par les conseiller(ères) présents;

ADOPTÉE

---

M. Serge Marquis  
Maire

---

Mme Maude Touzin  
Directrice générale adjointe/greffière